

# Bien Vivre à Reuil en Brie

Janvier 2010

N°26

**Bulletin d'Informations Municipales**  
**Mairie de Reuil en Brie**

## Bonne Année 2010



Dépôt légal relatif aux lois et règlements en vigueur

E-Mail : [mairie.reuil-en-brie@wanadoo.fr](mailto:mairie.reuil-en-brie@wanadoo.fr)

☎ : 01.60.22.07.51

# L'EDITORIAL



En ce début d'année 2010, je m'adresse à toutes les Reuilloises, à tous les Reuillois pour vous souhaiter, au nom du Conseil Municipal, nos meilleurs vœux, mais surtout et avant tout, une excellente santé.

Les réalisations de 2009 se sont poursuivies avec la même énergie qu'en 2008. Les Élus ont aussi affiné la réflexion sur le cahier des charges du Contrat Rural. Dans ce contrat, il était envisagé la construction d'un préau pour l'école, l'aménagement de la place (non bitumée) de la mairie et la réfection des vitraux de l'église. Ces projets, vous vous en doutez, ne sont pas sans conséquence pour le budget communal, même en ayant obtenu toutes les subventions auxquelles notre commune peut prétendre. Aussi, j'ai mené avec l'ensemble des Élus, une réflexion sur ce que doivent être nos priorités. Nous avons fait le constat d'une fragilité certaine de la cantine scolaire. Projetons-nous dans 3 ans, le contrat rural est terminé, un accident majeur ne nous permet plus d'utiliser la cantine. Et bien nous ne pourrions plus lancer la construction d'une nouvelle cantine ! Une telle situation serait intenable pour tous. Il nous faut donc faire des choix.

Aussi, nos choix seront fixés selon les priorités de l'intérêt général.

Dans un contexte encore difficile, des réformes viennent s'ajouter et me mettent en éveil :

- la taxe professionnelle tout d'abord. Certes la commune de Reuil perçoit peu de ressources de cette taxe mais qu'en est-il des communes à forte densité de commerces et d'entreprises ? Peut-être faut-il faire ces réformes, mais davantage encore, il faut informer en toute

transparence des modalités de compensation.

- Une autre réforme qui m'inquiète autant sinon plus, celle qui touche à ce que d'autres ont appelé « millefeuille ».

Est-ce mon dernier édito en temps que Maire ? L'année prochaine, peut-être qu'un Super-Intendant prendra la plume dans un journal unique pour toutes les communes d'un territoire !!! Ce n'est pas la perte de ma fonction qui m'inquiète, non, c'est la perte d'identité des communes.

Ce qui m'inquiète, c'est la perte

- des services publics de proximité
- de la connaissance d'un territoire
- de la connaissance des âmes qui y vivent.

Il est peut-être compliqué notre « millefeuille », mais moi j'y tiens, il garantit une répartition plus équitable des ressources. Il est la mémoire, notre mémoire.

Mesdames et messieurs, le navire, pour l'instant navigue à vue pour conserver le cap. De nombreux icebergs se dressent devant sa route. Nous devons rester vigilants. Je peux vous l'assurer, tout les Conseillers se tiennent sur le pont et scrutent l'horizon.

Pour ces vœux 2010, permettez-moi d'avoir une pensée émue pour celles et ceux qui souffrent : je veux parler des Haïtiens. Qu'est-ce que nos petits tracés à coté de cette catastrophe ? Ce peuple a tout perdu. Cela devrait nous renvoyer à d'avantage d'humilité et au vrai sens de l'existence.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons une excellente année 2010.

Le Maire,  
Patrick ROMANOW

## LES VOEUX DU MAIRE ET DE L'EQUIPE MUNICIPALE

Samedi 23 janvier à 18 heures, Patrick ROMANOW présentait les vœux de la municipalité aux Reuillois et Reuilloises.



## LE BLASON DE REUIL FINALISÉ

Le blason de Reuil en Brie a été composé par Jean-Claude MOLINIER et a été adopté par la municipalité en décembre 2009. (voir le blason en couleur sur la première page)

Il se décrit ainsi:

### TOPONYMIE:

Le nom est d'origine gauloise et se décompose en deux mots : Ritus (Le Gué) et Ialos (La Clairière), Reuil est donc le gué au milieu de la clairière.

### EXPLICATIONS:

Le « Gueules » (email héraldique de couleur rouge) est la couleur traditionnelle de la Brie à laquelle se rattache Reuil en Brie.

La Sainte Croix sert de « meuble » répartissant les autres ; elle est liée à l'un des saints patrons de Reuil, Philippe l'autre saint patron, crucifié la tête en bas, est figuré par la croix chrétienne renversée.

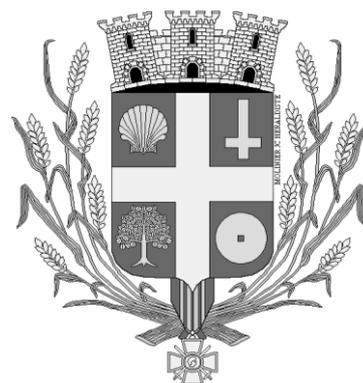
La meule de moulin indique que Reuil a eu des carrières d'exploitation de pierres pour fabriquer ces objets essentiels lorsqu'il y avait encore des moulins au fil de l'eau.

La coquille Saint Jacques représente le troisième Saint Patron de Reuil.

Le chêne rappelle les nombreux bois de la commune.

Les ornements représentent le blé mûr pour honorer l'agriculture. A la pointe de l'écu est disposée la croix de guerre de 1914-1918 qui a été décernée à la commune.

La couronne de tours, dite murale, est le symbole employé pour indiquer que l'écu est celui d'une ville ou d'un village. Elle n'a rien à voir avec des fortifications existantes ou ayant existé.



# VIE ASSOCIATIVE ET FÊTES

## L'ARBRE DE NOËL

Il s'est déroulé dans la salle des fêtes de Luzancy le dimanche 13 décembre.  
Au programme une jolie animation suivie de l'arrivée du père Noël



Le Comité des Fêtes remercie  
tous les parents et tous les  
bénévoles qui ont contribué au  
succès de l'arbre de Noël.

## REMISE DE RECOMPENSES AUX BACHELIERS LORS DE LA CEREMONIE DES VOEUX

Laura CORNILLET, Laura RODRIGUES, AXEL MOIGNOT et Guillaume RIEHL ont obtenu  
leur précieux diplôme. Ils ont reçu un bon d'achat valable dans un grand magasin.



# LE COMITE DES FÊTES

## SOIREE BEAUJOLAIS



C'était le samedi 21 novembre, le comité des fêtes organisait la soirée Beaujolais. Une excellente soirée, avec un menu très apprécié.



Le 20 février, le comité des fêtes organisera un repas à thème. Le menu ainsi que le bulletin d'inscription vous seront prochainement communiqués.

## BROCANTE

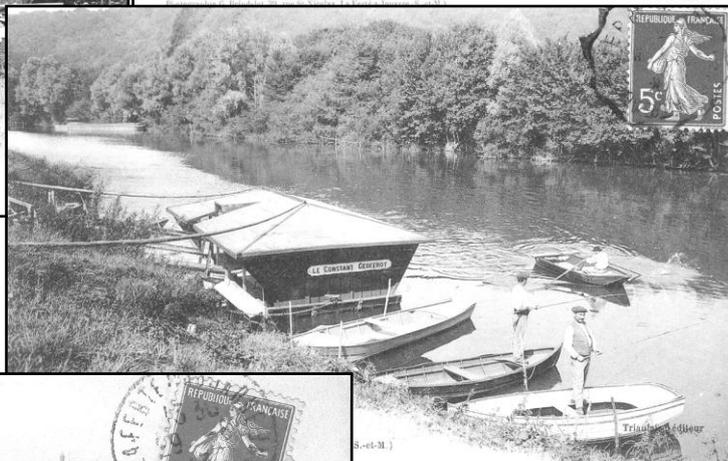
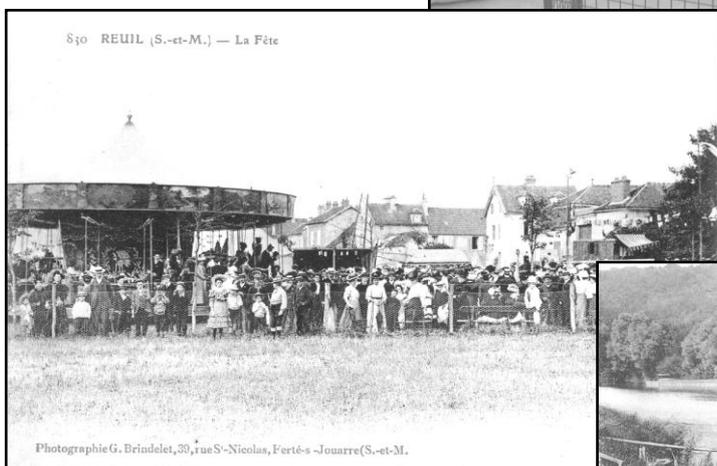
Le 25 avril, c'est le retour tant attendu de la brocante. Les inscriptions s'effectueront à la mairie à partir du 15 mars. Vous pouvez commencer à trier les objets que vous souhaitez voir changer de main. La météo a promis d'être clémente.

Martine Gossart, Présidente

# EXPOSITION

L'exposition de cartes postales et de vieux documents du centenaire retraçant l'histoire de Reuil s'est tenue à la mairie du 20 décembre, au 23 janvier.

Une impressionnante collection de documents collectés avec passion par Lucien DUBOIS, Conseiller Municipal



RENDEZ-VOUS SUR LE SITE DE LA COMMUNE: [www.reuil-en-brie.fr](http://www.reuil-en-brie.fr)

# INFORMATIONS DIVERSES

## RECENSEMENT 2010

Le recensement INSEE de la population de Reuil en Brie se déroulera du 21 janvier 2010 au 20 février 2010.

Nous vous rappelons que ce recensement est obligatoire.

En effet, les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées de façon exhaustive sur un cycle de cinq ans.

L'enquête de recensement 2010 porte sur la population, les logements et leurs caractéristiques (résidences principales, secondaires, les logements occasionnels, les logements vacants).

Le recensement permet :

1. D'établir les populations légales.
2. De fournir des données socio-démographiques sur les habitants et les logements (répartition, emploi, activité professionnelle, modes de transport).
3. De constituer une base de sondage pour les enquêtes de l'INSEE.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra des questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent.

Merci de leur réserver le meilleur accueil à nos agents recenseurs :

Mme D.DUSSERT, Mme M.RENARD  
et Mme E.SAVOYE

La Coordinatrice Communale :  
Sophie CORNILLET

## Horaires de la Mairie

	Permanence Téléphonique		Ouverture au Public
<b>Lundi</b>	09h30 / 12h00	14h00 / 18h30	16h00 / 18h30
<b>Mardi</b>	09h30 / 12h00	14h00 / 18h30	16h00 / 18h30
<b>Mercredi</b>	Répondeur		
<b>Jeudi</b>	09h30 / 12h00	14h00 / 18h30	16h00 / 18h30
<b>Vendredi</b>	09h30 / 12h00	14h00 / 18h30	16h00 / 18h30
<b>Samedi</b>	09h00/12h00		10h00/11h30

### Anniversaire de la crue de 1910

Le 25 janvier 1910 eut lieu la dernière crue centennale (1955 fut une crue cinquantennale). La plus forte crue connue eut lieu en 1658. Reuil fut isolé en 1910 et le plancher de la mairie école toute neuve fut endommagé !



# INFORMATIONS PRATIQUES



## Les trottoirs et les piétons

Nous vous rappelons que les trottoirs sont réservés aux piétons et que les voitures ne sont que tolérées. Merci de respecter les règles élémentaires du stationnement.

## Les chiens

Nos amis les chiens sont tenus d'aller faire leurs déjections ailleurs que sur les trottoirs, et si par mégarde, ils venaient à faire sur la voie publique, les propriétaires sont tenus de ramasser.



## Rappel de l'arrêté préfectoral concernant les animaux

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

## Poubelles :

Nous rappelons également que les poubelles doivent être rentrées après le ramassage et ne pas encombrer les rues et les trottoirs. (calendrier de passage inséré en pages centrales).



## Vitesse des voitures

Beaucoup de personnes se plaignent de la vitesse excessive de Reuillois, que ce soit dans le lotissement, la rue de Rohan, la rue Pasteur, la route du Tillet. Merci d'en tenir compte pour la sécurité de tous.



## Recensement militaire

Si vous atteignez 16 ans dans l'année 2010, vous devez être inscrit sur la liste du recensement militaire. Si c'est votre cas, contactez la mairie pour plus d'information.

## Centre Communal d'Actions Sociales (C.C.A.S)

Mesdames BITOUN, CORNILLET et SADKOWSKI sont à votre disposition en mairie le samedi matin ou à domicile (sur rendez-vous) pour vous aider dans toutes vos démarches administratives.

**Bien vivre à Reuil en Brie**

**Bulletin d'informations Municipales**

Directeur de la publication : Patrick ROMANOW

Commission Informations et Communication :

Président : Max VAUSSARD

Dominique BANCHEREAU Lucien DUBOIS Denis GEOFFROY

Société éditrice : Mairie de Reuil en Brie

E-MAIL : [mairie-reuil-en-brie@wanadoo.fr](mailto:mairie-reuil-en-brie@wanadoo.fr)